

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à huis clos sous la présidence de Gilles BERLAND, Maire.

Présents : Danièle BELAUD, Didier BELAUD, Gilles BERLAND, Annie-France GARRY, Jean-Pierre GOIN, Ludovic GERON, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, David MAROLLEAU, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Guy MOREAU, Xavier PHILIPPOT, Dominique POUVREAU, Yves ROUSSEAU,

Excusé(s) :

Date de la convocation : Vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire de Séance : Xavier PHILIPPOT

## **Délibération 2021-11-00** **Proposition de réunion** **du Conseil Municipal à huis clos**

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Les séances des conseils municipaux sont publiques.  
Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider,  
sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés,  
qu'il se réunit à huis clos. »*

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Vote(s) pour : 15      Vote(s) contre : 0      Abstention(s) :  
0

Adopté à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du Conseil Municipal à huis-clos.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir une décision modificative. Accord unanime du Conseil Municipal.

Décision prise par Le Maire :

- Devis Kafecom pour le bulletin municipal : 1 245.24 €.
- Devis Kafecom pour la création des supports de papeterie : 315.00 €
- Devis Elo Deco pour nettoyage et la réfection des toilettes publiques à la salle des fêtes : 1 156.62 €.
- Devis Decolum pour des illuminations de Noël : 1 519.86 €
- DIA

Pas de point communautaire.

## **Délibération 2021-11-01** **Renouvellement de la convention de location** **à Jean-Marie MONNIER**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de Monsieur Jean-Marie MONNIER, de renouveler la location du local jouxtant la mairie dénommé « atelier catimini »

Monsieur Jean-Marie MONNIER souhaite utiliser le local pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 moyennant un loyer mensuel de 60 €.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler la location pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**
- De maintenir le montant du loyer mensuel à **60 €.**
- De mandater le Maire pour la réalisation de cette opération et la signature de la convention à intervenir.

## **Délibération 2021-11-02** **Mise à disposition d'un bureau et d'un local** **à l'association Graine De Nature**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association Graine de Nature (GDN), souhaite renouveler le bail relatif de la mise à disposition d'un bureau à la Mairie et du local en sous-sol de l'Espace Lusignan

Monsieur le Maire propose de maintenir la mise à disposition du bureau moyennant un loyer mensuel de 25 € et du sous-sol de l'espace Lusignan à titre gracieux.

L'association souhaite aussi savoir si la commune peut lui mettre à disposition durant les congés d'été : Six tables pliantes en bois et 30 chaises empilables.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- Décide de mettre à disposition de l'association GDN pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois à l'avance, le bureau de l'Etage et de fixer le montant du loyer mensuel à 25 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Décide de mettre à disposition de l'association GDN pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois à l'avance, le sous-sol de l'Espace Lusignan à titre gracieux.

- Accorde la demande de mobilier présentée par l'association pour les congés d'été.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir.

## Délibération 2021-11-03

### Location de locaux à l'association Vouvant Village de Peintres

L'Association « Vouvant Village de Peintres » a sollicité le renouvellement de la location, aux conditions de l'année précédente pour le bureau de la Mairie et la Nef, ainsi que le local du jardin public.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- De renouveler la location :
  - Du bureau de l'étage de la Mairie **du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.**
  - De la Nef Théodelin, à la demande de l'association et sous réserve des contraintes supportées par la commune en raison de travaux à l'église sur les deux années à venir (2022-2023).
  - La participation mensuelle pour le bureau de la Mairie et la Nef Théodelin **s'élèvera à 67 €.**
  - L'Espace Lusignan pour la période **du 11 juillet 2022 au 28 août 2022** à titre gratuit
  - Le petit local du jardin public **du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 août 2022** à titre gratuit.

De mandater le Maire pour la réalisation de cette opération et la signature de la convention à intervenir.

## Délibération 2021-11-04

### Augmentation du prix du repas du restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le prix du repas facturé aux familles est de 3 € 00.

Cette somme correspond à celle facturée par le prestataire RESTORIA, la commune ayant fait le choix de prendre à sa charge les coûts de personnel et autres charges diverses.

Le secrétariat a été informé à la fin du mois d'octobre par RESTORIA d'une augmentation tarifaire en 2022, suite à la promulgation (le 19 octobre 2021) de la loi EGALIM 2. Ce deuxième volet vise à compléter la loi EGALIM, promulguée en 2018 qui protège la rémunération des agriculteurs.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, différentes mesures vont être imposées, notamment l'intégration dans les approvisionnements de 50 % de produits de qualités et durables (dont au moins 20 % de produits biologiques).

La société RESTORIA va donc appliquer une augmentation.

Vu l'avis favorable de la commission des finances et des affaires scolaires qui s'est réunie le 10 novembre 2021, monsieur Le Maire propose donc d'actualiser le prix du repas et d'appliquer le prix de 3.20 € aux familles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'appliquer le prix de 3.20 € aux familles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- De mandater le Maire pour la réalisation de cette opération et la signature de tout document s'y réfèrent.

**Délibération 2021-11-05**

**Convention entre la commune de Vouvant**  
**Et Nadine AVERTY :**  
**Collaboratrice bénévole du service public**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Mme AVERTY, domiciliée rue du Calvaire à VOUVANT, retraitée de participer ponctuellement aux temps périscolaires en tant qu'encadrante.

Différentes rencontres se sont déroulées et Mme AVERTY a démontré sa motivation.

La convention définit le rôle de collaborateur et sa contribution au service public dans un but d'intérêt général.

La convention proposée permet de fixer les conditions de présence de Madame Nadine AVERTY, collaboratrice bénévole au sein des services de la commune de Vouvant, ainsi que le respect du droit qui découle de ses activités.

Les droits du collaborateur sont détaillés. Il en est de même pour les obligations de chacune des parties.

La convention est présentée au Conseil durant la séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

**Délibération 2021-11-06**

**Réhabilitation du patrimoine architectural**  
**versement de l'aide communale**

Afin de favoriser le lancement de travaux de restauration des centres anciens protégés le Conseil Régional a décidé d'accompagner, sur la période 2018-2020, dix communes « Petites Cités de caractère ».

La commune a conclu un partenariat avec la Région des Pays de la Loire à travers une convention (Délibération 2018-01-02) arrétant le taux d'aide communale à 5% sur les travaux retenus par la Région.

A ce jour, quatre déposants ont perçu la subvention de la région. La commune peut donc procéder au versement du taux d'aide communale prévu selon le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS PETITES CITES DE CARACTERE						
DATE DU DEPOT	DATE ENVOI REGION	NOM DU DEPOSANT	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION REGION (20%)	MONTANT SUBVENTION MAIRIE (5%)
27/02/2020	29/06/2020	Louis ROBIN	8 rue du Vivier	12 056.26 €	2 411.25 €	602.81 €
27/02/2020	29/06/2020	Louis ROBIN	Moulin Froment	20 497.52 €	4 099.50 €	1 024.88 €
27/02/2020	16/06/2020	Quentin BRENIER	45 rue du Duc d'Aquitaine	22 643.39 €	4 528.68 €	1 132.17 €
07/04/2020	30/04/2020	Marianne BARILLOT DE GANCK	25 rue Malicorne	50 000 €	10 000 €	2 500 €
22/01/2020	15/06/2020	André MARQUOIS	24 rue du Petit Château	14 117.44 €	2 823.49 €	705.87 €

Après délibération le Conseil Municipal, décide :

D'autoriser Le Maire ou son représentant à verser la subvention selon le tableau ci-dessus.

## Délibération 2021-11-07

### Actualisation des tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs de location de la salle polyvalente qui ont été fixé en 2013.

Il est proposé au Conseil de fixer les tarifs comme suit :

	Mariages	Banquets, repas de famille, soirées dansantes avec la cuisine	Séminaires, réunions sans utilisation de la cuisine	Vin d'honneur	Galette des Rois, lotos...	Assemblées Générales	Sépultures	Utilisation du vidéo projecteur
<b>COMMUNE</b>	300 € * 400 € **	150 €	120 €	80 €	20 €	Gratuit (pour les associations communales)	Gratuit	20 € + caution de 800 €
Journée supplémentaire		30 €	30 €					

<b>EXTERIEUR</b>	600 € * 800 € **	280 €	250 €	160 €	50 €	50 €	50 €	50 € + caution de 800 €
Journée supplémentaire		60 €	60 €					

**Mariages \*** : Forfait 2 jours

**Mariages \*\*** : Forfait 3 jours

**Chauffage** : Du 15 octobre au 30 avril une majoration de 20 € par jour sera ajoutée au montant de la location.

**CAUTION** : Une caution sera demandée, correspondante au montant global de la location, hors caution pour l'utilisation du vidéo projecteur.

Chaque association communale disposera d'une manifestation gratuite par an.

Concernant les occupations répétitives, les associations ne seront redevables d'aucun versement en contrepartie de la diminution de leur subvention communale

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la nouvelle tarification.
- De l'application des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Délibération 2021-11-08

### Demande de participation pour les enfants domiciliés hors commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état relatif au calcul de la participation communale pour les enfants domiciliés hors commune et fréquentant l'école publique de VOUVANT pour l'année **2020-2021**.

Compte tenu des éléments pris en compte, (factures 2020) et le nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2020 (71), le coût de scolarisation d'un enfant à l'école publique, pour l'année 2020-2021, est évalué à **873.24 € par enfant**.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de demander, pour l'année **2021**, aux communes concernées, une participation financière d'un montant de **873.24 € par enfant**.

## Délibération 2021-11-09

### Programme de voirie 2021

Monsieur le Maire expose les devis relatifs aux travaux de voirie de l'année 2021.

Ces devis concernent la création de 12 refuges sur la liaison Petite-Rhée-l'Alouette, le traitement de la route (enrobé) entre la Petite Rhée et le carrefour de la Folie, ainsi que la reprise du Pont de Saut-aux-Chèvres (avaloirs et chaussée fléchée).

Trois entreprises ont été sollicitées pour ces travaux.

Le détail des devis est le suivant :

Entreprise	Lieu / objet :	Prix HT
<b>BODIN SAS</b>	12 refuges Petite Rhée / L'Alouette	51 113.60 €
	Route Petite Rhée / carrefour de la Folie	43 881.00 €
	Saut-aux-Chèvres	3 790.50 €
<b>TOTAL BODIN SAS</b>		<b>98 785.10 €</b>
<b>RINEAU TP</b>	12 refuges Petite Rhée / L'Alouette	40 083.00 €
	Route Petite Rhée / carrefour de la Folie	83 478.00 €
	Saut-aux-Chèvres	5 340 €
<b>TOTAL RINEAU TP</b>		<b>128 901.00€</b>
<b>COLAS</b>	12 refuges Petite Rhée / L'Alouette	36 845.20 €
	Route Petite Rhée / carrefour de la Folie	37 848.00 €
	Saut-aux-Chèvres	2 518.00 €
<b>TOTAL COLAS</b>		<b>77 211.20 €</b>

Ces devis ont été étudiés en commission Travaux-Voirie-Bâtiments communaux le 6 novembre 2021. Les devis de la société COLAS pour un montant total de 77 211.20 € HT, soit 92 653.44 € TTC ont été retenus. La commission Finances a approuvé cet avis lors de sa séance du 10 novembre 2021.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **De valider** l'ensemble de ces travaux.
- **De retenir** la proposition des commissions Travaux-Voirie-Bâtiments communaux et finances, à savoir : la société **COLAS** pour un montant HT de **77 211.20 €**
- **De mandater** le Maire pour signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise **COLAS** et tous les documents relatifs à ce dossier.
- **De solliciter** la subvention amendes de police à partir du devis retenu et actualisé.

**Délibération 2021-11-10**

**Décision modificative n°3**  
**Budget commune**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser les transferts de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	7 400.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2158-83 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	7 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>7 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>7 400.00 €</b>	<b>7 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Accepte la régularisation
- Donne pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Conseil d'administration des PCC.
- Réunion association régionale des PCC.
- Recrutement d'un agent suite à arrêt maladie.
- Point sur le cabinet médical.
- Pont de Baguenard.
- Vœux du Maire le 15 janvier à 17h
- Rencontre entre le personnel et les élus le 17 décembre à 18h.
- Séance de vaccination en réflexion (3<sup>ème</sup> dose).

Séance levée à : 22h50

Ont signé :

Danièle BELAUD	Didier BELAUD
Ludovic GERON	Annie-France GARRY
Jean-Pierre GOIN	Yoann GREGOIRE
Pierre LEGAL	David MAROLLEAU
Anthony METAY	Sylvie MEUNIER
Guy MOREAU	Yves ROUSSEAU
Dominique POUVREAU	Xavier PHILIPPOT

Le Maire  
Gilles BERLAND